

**DÉLIBÉRATION N°2021-22_107
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 30 juin 2022

13. Remédiation LAS pour l'année universitaire 2022-2023

La délibération étant présentée pour DECISION.

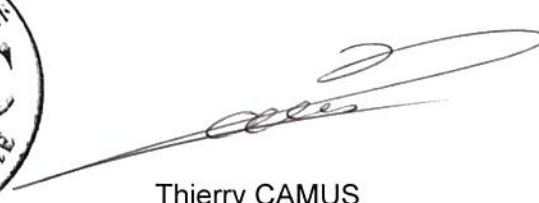
Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 12 Membres représentés : 10 Total : 22	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, approuvent les remédiations LAS proposées pour l'année universitaire 2022-2023.

Besançon, le 30 juin 2022

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général des Services




Thierry CAMUS

Annexe / Pièce jointe :

Remédiation LAS 2_Synthèse_2022-2023



	Remédiation souhaitée	Justification	Moyens demandés	Temporalité	Commentaire
LAS 2 Maths	OUI	Remédiation en présentiel pour compléments de notions et pour remédier à un enseignement en distanciel.	15 h TD	Avant le début des enseignements de S3	Remédiation proposée par créneaux de 3h
LAS 2 Psychologie	OUI	1/ 10 h CM denses et synthétiques pour les bases manquantes en Psychologie. 2/ 20 h accompagnement par le Tutorat, pour apporter un soutien pédagogique en complément des CMs.	10h CM + 20h Tutorat	En même temps que les enseignements de S3 sur tout le semestre.	
LAS 2 Droit Besançon	OUI	Soutien méthodologique par le tutorat sur chacune des matières à TD. Approfondissement de la méthode des exercices spécifiques aux juristes, dissertation, commentaire de décision de justice et surtout cas pratique.	63h Tutorat	En même temps que les enseignements de S3 sur tout le semestre.	21h par matière fondamentale : Droit des obligations, Droit administratif et Droit pénal, soit 63h
LAS 2 AES Besançon	OUI	Soutien méthodologique par le tutorat sur chacune des matières à TD. Approfondissement de la méthode des exercices spécifiques aux juristes, dissertation, commentaire de décision de justice et surtout cas pratique.	42h Tutorat	En même temps que les enseignements de S3 sur tout le semestre.	21h par matière fondamentale : Droit des obligations, Droit administratif, soit 42h
LAS 2 Physique- Chimie	OUI	Palier le manque d'enseignements pratiques en PASS. Donner des outils pour la méthodologie expérimentale. Compléments de maths.	12h TP de Chimie + 9h TP de Physique + 5h de TD remédiation maths	Avant le début des enseignements de S3	
LAS 2 Sciences pour l'ingénieur	OUI	Remise à niveau dans la partie expérimentale qui n'est pas abordée dans le programme de PASS. La remédiation porte sur la partie EA, la partie mécanique et la partie générale (notions de programmation Informatique, non présente en LAS et qui s'avère bloquante dans la poursuite en L2 SPI)	30h de TP.	Avant le début des enseignements de S3 et au début du S3.	

	Remédiation souhaitée	Justification	Moyens demandés	Temporalité	Commentaire
LAS 2 Sciences de la vie	NON	Etudiants de PACES n'avaient pas de remédiation et s'en sortaient bien donc pas de raison que cela change.			
LAS 2 Sport	NON	Les mineures disciplinaires de PASS semblent suffisantes. Pas envie de surcharger les étudiants de LAS 2 devant faire les enseignements de L2 Sport + Mineure Santé.			
LAS 2 Droit Belfort	NON	Les PASS-Droit seront orientés vers l'UFR SJEPE à Besançon			